

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

ANNONCE DE VERSEMENT

Date limite de versement, direct et sans intermédiaire, du solde de la taxe d'apprentissage :

31 mai 2020

Raison sociale de l'Entreprise :

N°SIRET - Code APE / NAF :

Activité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du responsable taxe d'apprentissage :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Cachet de l'entreprise

Nos formations sont éligibles au solde (13 %) de votre taxe d'apprentissage (ex hors-Quota)

Montant global de votre versement :

Mode de règlement : Chèque

A l'ordre de M. l'agent comptable
de l'université Toulouse Jean Jaurès

Virement

IBAN : FR76 1007 1310 0000 0010 0132 691
BIC : TRPUFRP1

Le solde de la taxe d'apprentissage est destinée à toutes les formations professionnelles initiales, hors CFA, SUA.

	Intitulés des formations bénéficiaires de votre taxe (Si vous souhaitez flécher votre contribution)	Montant Par Formation
1		
2		

Pour nous permettre de mieux suivre votre contribution et de vous adresser votre attestation de paiement, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette annonce avec votre versement à l'attention de :

M. Ahmed DIDI

Chef du service financier

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Toulouse Occitanie-Pyrénées (INSPE)

56 avenue de l'URSS - BP 64006 - 31078 Toulouse Cedex 4

Téléphone : 33(0)5 62 25 20 34 – didi@univ-tlse2.fr